



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit

Chaire de recherche et
d'innovation Goldcorp en droit
des ressources naturelles et
de l'énergie

Le risque socialement acceptable dans le domaine des hydrocarbures de schiste

Analyse des expériences étrangères
sur le partage des revenus tirés de
l'exploitation des hydrocarbures
avec les communautés locales et
régionales touchées

Rencontre juridique franco-québécoise Environnement-Energie-Santé
Regards croisés autour du risque acceptable
2 novembre 2015
Aix-en-Provence,
Faculté de droit et de science politique

Christophe Krolik
Professeur
Titulaire de la Chaire de
recherche et
d'innovation Goldcorp en
droit des ressources
naturelles et de l'énergie



UNIVERSITÉ
LAVAL

Mise en contexte

Malgré le développement des systèmes juridiques en faveur d'une transition énergétique, des projets d'hydrocarbures continuent de voir le jour.

Ces projets suscitent parfois une forte opposition des populations.

La France et le Québec renouvèlent actuellement les règles juridiques applicables à l'exploitation des hydrocarbures.

Comment le droit peut-il favoriser l'entente des parties sur un projet d'exploitation d'hydrocarbure en suscitant des retombées socio-économiques positives?

Mise en contexte

Rapport commandé par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures.

Analyse des expériences étrangères sur le partage des redevances tirées de l'exploitation des hydrocarbures avec les communautés locales et régionales touchées.

Juridictions étudiées: Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Pennsylvanie, Norvège, Brésil.

Principaux enseignements de l'analyse

- 1) L'équilibre dans le partage de la rente des hydrocarbures entre des entités publiques et privées
- 2) L'équilibre entre une centralisation des revenus et leur partage avec les communautés touchées
- 3) L'équilibre entre les logiques « indemnitaire » et « redistributive » de partage des redevances avec les communautés touchées
- 4) L'équilibre entre un partage des redevances et des modes alternatifs de compensation
- 5) L'équilibre entre une gestion de court et de long terme

1) L'équilibre dans le partage de la rente des hydrocarbures entre des entités publiques et privées

Possibilité d'indiquer explicitement les objectifs des lois relatives aux hydrocarbures.

Les autorités disposant d'une marge de manœuvre en matière d'autorisation et de contrôle peuvent optimiser le prélèvement public de la rente.

Distinguer la technicité du manque de lisibilité du taux de redevance.

Un recours trop fréquent à une fixation du taux par la voie contractuelle concourt à un manque de lisibilité du système de redevances.

La détention d'intérêts directs de l'Etat dans l'exploitation des hydrocarbures peut favoriser l'objectif de maximisation de la rente publique.

2) L'équilibre entre une centralisation des revenus et leur partage avec les communautés touchées

Dans la plupart des juridictions étudiées, les redevances sont, en principe, versées dans le budget de la province ou de l'État.

Cette solution peut être profitable pour les communautés touchées :

1. dans des juridictions de petites tailles;
2. lorsque les projets d'hydrocarbures génèrent d'importants profits;
3. lorsqu'une partie importante du budget national est destiné aux projets d'hydrocarbures.

Une dégradation de la situation du secteur des hydrocarbures engendre une perte de revenus directe, immédiate, et proportionnelle à l'importance du secteur dans l'économie de la juridiction.

2) L'équilibre entre une centralisation des revenus et leur partage avec les communautés touchées

Le Brésil reconnaît un droit constitutionnel des États, municipalités, ainsi que certains organes administratifs de l'Union à une participation aux résultats de l'exploitation des ressources minérales, y compris les hydrocarbures.

Nécessité de définir la notion de collectivité locale touchée, de préférence sur la base de critères objectifs en lien avec les nuisances subies.

3) L'équilibre entre les logiques « indemnitaire » et « redistributive » de partage des redevances avec les communautés touchées

Logique « indemnitaire » = fonction de compensation

Logique « redistributive » = plus large diffusion des avantages financiers

Risques d'une dilapidation des revenus en cas de redistribution locale trop importante.

En cas de partage local des redevances, les autorités devraient s'assurer que les communautés bénéficiaires disposent des capacités suffisantes pour en assurer une saine gestion.

Les montants à affecter ne devraient pas présenter un caractère disproportionné par rapport aux besoins des communautés touchées.

4) L'équilibre entre un partage des redevances et des modes alternatifs de compensation

Une attribution de la propriété des gisements aux propriétaires du sol ne semble pas être une solution satisfaisante pour favoriser un partage local et régional des revenus.

Possibilité d'instaurer une taxe municipale liée aux activités d'exploitation d'hydrocarbures.

Des plans de retombées économiques peuvent accompagner les autorisations de projets d'hydrocarbures.

Ententes entre les communautés autochtones et le gouvernement.

Ententes entre les communautés autochtones et l'industrie.

5) L'équilibre entre une gestion de court et de long terme

La création de fonds d'investissement favorise une solidarité intergénérationnelle (ex: fonds héritage en Alberta, *Oil and Gas Lease Fund* en Pennsylvanie, Fonds de pension gouvernemental en Norvège).

L'affectation des sommes aux générations futures implique des garanties en termes de gestion :

- Autorité habilité à administrer les fonds;
- Montant des fonds susceptibles d'être dépensés;
- Affectations des dépenses.

Conclusion sur le partage des revenus avec les communautés locales et régionales touchées

1) Diversité des modes de prélèvement et de partage des revenus.

- Les revenus peuvent provenir des redevances et de financements complémentaires.
- Le partage peut être financier ou sous la forme de retombées socio-économiques.

2) Nécessité d'appréhender ces revenus comme un système à équilibrer

- Equilibre lors du prélèvement entre la partie publique et privée de la rente.
- Equilibre du partage entre les populations actuelles et les générations futures.

Conclusion sur la notion d'acceptabilité sociale

La notion d'acceptabilité sociale peut être critiquée pour son manque de substance et les usages politiques résultant de son utilisation.

Cependant, l'analyse du partage des revenus avec les communautés touchées montre la possibilité de rapprocher les communautés touchées et les porteurs de projets par un encadrement des retombées socio-économiques.

D'autres moyens pourraient également favoriser la convergence des intérêts (information et participation du public, RSE, etc.).

Cette relation conduit à appréhender ces instruments dans une approche renouvelée et à songer à la création de nouveaux mécanismes.

Elle implique pour la doctrine juridique de s'ouvrir à des instruments relevant d'une diversité de champs juridiques, voire à d'autres disciplines telles que la sociologie du droit.

Dans le même temps, ces recherches contribuent à consolider le pilier social du développement durable, et ainsi à renforcer la place de l'humain dans les politiques de développement.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit

Chaire de recherche et
d'innovation Goldcorp en droit
des ressources naturelles et
de l'énergie

Merci pour votre attention !

www.drne.ulaval.ca

 [@ChaireDRNE](https://twitter.com/ChaireDRNE)

 [/ChaireDRNE](https://www.facebook.com/ChaireDRNE)

[Consulter le rapport](#)

Christophe Krolik

Professeur

Titulaire de la Chaire de
recherche et
d'innovation Goldcorp en
droit des ressources
naturelles et de l'énergie



UNIVERSITÉ
LAVAL